

Le Comité régional,

Notant la préoccupation des pays Membres quant aux normes de l'eau de boisson sur les vols internationaux;

Reconnaissant que les maladies sont transmises également par les aliments; et

Considérant que des aliments sont servis sur les vols internationaux,

PRIE le Directeur régional :

- 1) d'obtenir des pays Membres des renseignements sur a) les mesures prises actuellement pour assurer la qualité sanitaire des aliments servis sur les vols internationaux et b) les études effectuées dans les pays Membres pour évaluer le risque de maladies d'origine alimentaire sur les vols internationaux;
- 2) de faire rapport à ce sujet à la prochaine session du Comité.

Cinquième séance, 3 octobre 1972

¹ Document WPR/RC23/10.